

Paris, le 13 mai 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Projet de loi Plein Emploi : AvoSial formule 8 nouvelles propositions d'amélioration du droit du travail pour les entreprises et leurs salariés

Un nouveau projet de loi Plein Emploi est actuellement à l'étude et constitue encore une occasion de sécuriser et de simplifier un peu plus les règles de droit du travail. AvoSial, premier syndicat des avocats d'entreprise en droit social, profite de cette aubaine pour avancer des préconisations concrètes fondées sur une expertise établie de l'arsenal législatif et sur une expérience pratique de la vie des entreprises. 8 propositions qui résultent de l'accompagnement quotidien des dirigeants d'entreprises et responsables des ressources humaines.

Ajuster le droit du travail aux réalités des entreprises

AvoSial défend une nouvelle série de 8 propositions portant sur plusieurs aspects du monde du travail. « Nous souhaitons particulièrement souligner trois d'entre elles, qui visent à rééquilibrer ou ajuster certains points de notre droit notamment en matière de relations collectives de travail et de licenciement » précise Amélie d'Heilly, présidente d'AvoSial :

- **Créer un accord unique pour le dialogue social** : malgré la réforme des instances représentatives du personnel opérée en 2017, le processus électoral reste complexe, obligeant les entreprises à recourir à plusieurs véhicules juridiques que sont les accords collectifs et le protocole d'accord électoral. AvoSial propose des mesures pour simplifier les élections professionnelles dont l'instauration d'un support unique en définissant les modalités pratiques.
- **Apprécier le trouble objectif au niveau du service et non de l'entreprise** : pour motiver le licenciement d'un salarié autrement que par son état de santé, il faut actuellement qu'une désorganisation au niveau de l'entreprise soit constatée, ce qui est particulièrement complexe dans une entreprise de taille importante. AvoSial préconise de supprimer l'obligation de justifier d'une désorganisation de l'entreprise pour que celle-ci soit appréciée au niveau plus restreint du service.
- **Sécuriser certains aspects de la protection des salariés protégés** : la procédure de demande d'autorisation de licenciement d'un salarié protégé à l'Inspection du travail étant justifiée par le contrôle de l'absence de discrimination, elle s'avère totalement vaine quand il s'agit d'une fermeture pure et simple, tous les salariés de l'entreprise étant pareillement licenciés. AvoSial propose de supprimer l'autorisation obligatoire de l'Inspection du travail pour le licenciement économique d'un salarié protégé en cas de fermeture lorsque l'entreprise ne fait pas partie d'un groupe ou qu'elle est la seule du groupe située en France.

Ces propositions visent à améliorer des situations juridiques inopérantes, qui desservent bien souvent à la fois employeurs et salariés.

Être le porte-voix des avocats d'entreprise pour une réforme toujours plus aboutie

Le syndicat fait entendre sa voix pour attirer l'attention des décideurs publics et politiques sur l'opportunité que représente cet « acte 2 » des ordonnances travail. Experts et praticiens quotidiens du droit du travail, ses 600 adhérents sont aux avant-postes pour identifier les verrous et les leviers de progrès de la réglementation actuelle.

Parmi les dernières actions menées, les avocats d'entreprises se sont notamment investis dans la limitation des conséquences de la jurisprudence européenne en matière de congés payés : « *un sujet sur lequel nous avons une expertise capitale pour les décideurs publics. Notre position quant à l'acquisition de congés payés durant un arrêt maladie a été suivie par le Conseil constitutionnel, par le Conseil d'Etat puis par le gouvernement avec son projet d'amendement instaurant une limitation et une extinction automatique des droits* », indique Amélie d'Heilly.

AvoSial s'engage par ailleurs résolument en faveur de l'alignement de la protection du délégué syndical sur celle du personnel au comité social économique (CSE) de la pérennisation du CDD multi-remplacement, qui fait actuellement l'objet d'une expérimentation jusqu'au 13 avril 2025.

Contact presse

Alix Germain - Agence Droit Devant
Tél : 07 64 44 74 36 - germain@droitdevant.fr

A propos d'AvoSial

Fondé en 2004, AvoSial est un syndicat d'avocats d'entreprises en droit social qui rassemble près de 600 membres à travers la France.

AvoSial met au cœur de ses travaux et de ses priorités la simplification et la sécurisation du droit du travail. Le syndicat se donne pour mission de valoriser le savoir-faire de ses adhérents sur l'évolution du droit social et sur l'élaboration de la doctrine. Réunis en commissions thématiques, les adhérents d'AvoSial travaillent sur des sujets d'actualité afin d'émettre des propositions concrètes, issues de leur pratique professionnelle au service des entreprises. www.avosial.fr

Retrouvez-nous :



[Twitter](#)



[LinkedIn](#)